



Les 4 saisons de Longvilliers



N°14



Automne 2024

**La cérémonie du 11 novembre
106ème anniversaire**



La traditionnelle cérémonie du 11 novembre s'est déroulée devant le monument aux morts en présence d'une nombreuse participation, bravant les incertitudes de la météo. Monsieur le maire lut l'hommage officiel communiqué par Monsieur Sébastien Lecornu, Ministre des armées et des anciens combattants et Monsieur Jean-Louis Thieriot, Ministre délégué auprès des Armées et Anciens combattants.

Ce fut ensuite Laurent Duflot du Cercle Histoire et Patrimoine (CHPL) qui retraça la vie d'une des victimes de la grande guerre figurant sur notre stèle.

Après Raymond Boudon en 2022 et Paul Funé en 2023, ce fut Hubert Richerolle qui fut à l'honneur cette année. Né à Bandeville, sa famille habita là La Bâte à partir de 1900.

Ci-dessous un court extrait du discours.



« [...] les combats sont durs, ils sont engagés avec d'autres unités dans des assauts insuffisamment soutenus par l'artillerie, les autres unités sont souvent bloquées et le bataillon tente d'avancer seul. C'est lors d'un de ces assauts que Hubert fût tué le 21 juillet 1918. Il sera cité à l'ordre du bataillon et recevra à titre posthume la croix de guerre avec étoile de bronze. [...] »

Le texte complet est accessible sur le site du CHPL : <https://www.chplongvilliers.org>

Après le dépôt de la gerbe par la jeune Floriane et la minute de silence, les participants s'inclinèrent – sous la pluie - devant les tombes des morts pour la France inhumés dans le cimetière.

Tout le monde se réchauffa, ensuite autour de la collation offerte par la mairie.



Inondations—Octobre 2024

On peut dire que la dépression "Kirk" aura fait des dégâts lors de son passage sur la France en octobre et notamment sur le département des Yvelines.

De nombreuses communes ont été touchées et nos différents hameaux sur Longvilliers n'ont pas été épargnés, en témoigne les photos prises pendant et après les événements survenus du 8 au 13 octobre et du 16 au 20 octobre 2024.



Ces pluies torrentielles ont fait de gros dégâts : Caves inondées, habitations abîmées, routes et chemins noyés, ponts endommagés...

Maurice Chanclud, maire de Longvilliers a de suite contacté la Préfecture des Yvelines afin de faire reconnaître au plus vite l'état de catastrophe naturelle sur notre commune et un arrêté a été publié au Journal Officiel le 05 Novembre pour 46 communes du département dont Longvilliers, fortement impactées par ce violent phénomène météo.

Devant l'ampleur des pluies torrentielles tombées en octobre, nous adressons un grand merci pour l'élan de solidarité vécu entre hameaux, des habitants bénévoles sont venus avec des pelles pour détourner et agrandir le lit de la rivière du Rouillon qui débordait tandis que d'autres sont allés soutenir et aider ceux qui en avaient besoin.

Nous remercions également sincèrement les équipes de pompiers de Saint Arnoult en Yvelines venus prêter mains fortes aux sinistrés des différents hameaux afin d'évacuer l'eau stagnante à l'aide de pompes à eau performante.

Malgré cet élan de solidarité, certains habitants ne cachent pas leur colère et leur inquiétude pour la suite aussi la mairie de Longvilliers a d'ores et déjà fait passer une Société de nettoyage des canalisations "eaux pluviales" afin de détecter d'éventuels égouts bouchés.

Cependant face au dérèglement climatique, nous devons nous attendre malheureusement à des épisodes pluvieux de plus en plus intenses et récurrents, Mr le Maire et ses adjoints sont à pied d'œuvre et se sont déjà rapprochés de leurs partenaires et/ou syndicats (CART, DDT, État, PNR etc...) pour trouver des solutions efficaces et pérennes sur tous les lieux qui ont été touchés par les inondations mais ce chantier d'aménagements même si prioritaire, sera long et coûteux.

Restons un maximum vigilants et solidaires pour protéger nos maisons, le mieux étant en attendant et dans la mesure du possible de s'équiper un minimum pour faire barrage à ces eaux de ruissellement.



S. Carrico

Mesures préventives à mettre en œuvre

On ne saurait trop conseiller de disposer de pompes en état de marche et équipées de tuyaux de diamètre suffisant pour une évacuation efficace. La pompe sera de préférence installée dans un puisard à un niveau inférieur à celui de niveau du sous sol. Veiller au nettoyage des gouttières encombrées de feuilles et de végétaux. Leur débordement est à l'origine d'un ruissellement le long des murs et d'infiltrations.

Dans les sous-sols inondables surélever les équipement électroménagers sur briques ou parpaings. Sera forcément insuffisant pour contrer un mètre d'eau mais permet de laisser le temps à la pompe d'opérer.

P. Canal



Sortie de Noël à Épernon le 30 novembre

Ce fut par un beau jour d'automne, que s'est déroulée la sortie de Noël à Épernon organisée par la Commission Action Sociale Familles et Aînés. Cette petite cité au passé médiéval nous a révélé ses ruelles, son pressoir (photo) et le musée des meules et pavés. Le déjeuner au prieuré permit à chacun de profiter d'un repos bien mérité après les 5 km parcourus le matin.

Un reportage plus illustré de cette journée sera fait dans le prochain numéro du Garde champêtre.

P. Canal

2025

A vos agendas !

La cérémonie des vœux de la commune de Longvilliers sera organisée le **samedi 18 janvier 2025 à 11h00** au domaine des Hirondelles (en face de la Mairie), Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal seront heureux de vous y accueillir.

Vous pouvez noter cette date dans vos agendas !

Une invitation vous sera envoyée dans les prochaines semaines.



Formation 1er secours

Le lundi 28 octobre a eu lieu en salle de conseil municipal une formation aux 1ers secours organisée par la mairie de Longvilliers en partenariat avec L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Yvelines dont Mr Patrice Picard (membre confirmé "en section secourisme") en a assuré la formation pour l'occasion.

Cette formation gratuite a été proposée par la mairie à l'attention des élus et du personnel communal qui le souhaitait, cependant la date retenue n'a pas permis à tous de venir et nous avons donc ouvert cette formation aux personnes disponibles moyennant une modique participation financière.

L'occasion durant cette journée d'apprendre les bons réflexes face à une situation de détresse ou de crise : Faire un massage cardiaque, mettre en PLS (position latérale de sécurité), bien réagir face à une brûlure, appeler les secours, etc..... le tout en tentant de garder la tête froide et en restant concentrer!

Aucun de ces gestes ne s'improvise vraiment, d'où l'importance d'apprendre les gestes de premiers secours pour sauver une vie et/ou donner ainsi plus de chance à une personne en détresse de rester en vie, avant l'intervention des secours.

Si vous souhaitez à votre tour, faire une formation PSC1, n'hésitez pas à le faire savoir en mairie afin que nous puissions réorganiser courant 2025 un nouvel atelier* avec participation financière.

sous conditions: inscription groupe 10 personnes max



S. Carrico



Cercle Histoire et Patrimoine de Longvilliers (CHPL)

Nous préparons l'assemblée générale de 2025 qui se tiendra

**le samedi 11 janvier prochain à 10 h 30.
dans la salle de la ferme, face à la mairie**

Ce sera le moment, si vous le souhaitez, d'adhérer ou de renouveler votre cotisation. Chèques, espèces ou virement*.

Membre du CHPL ou non vous êtes invités ; l'occasion de partager vos remarques sur le passé et vos souhaits pour le futur...

Merci, venez nombreux

* IBAN : FR76 1820 6000 7565 1009 9344 303





Suite à un article dans le dernier "Tambour du garde Champêtre", nous adressons un grand merci aux habitants qui ont élagué ou taillé leurs haies ou branches d'arbres qui dépassaient et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous vous rappelons la nécessité pour le confort des piétons, cyclistes, cavaliers, et automobilistes, de tailler et élaguer vos haies et arbres qui dépassent sur la voie publique. Il en va de la sécurité de tous, ne l'oublions pas!

S. Carrico

La bicyclette, solution d'avenir ou du passé ?

Une petite histoire des déplacements depuis le XIXème siècle peut nous permettre d'imaginer les déplacements de demain :

La draisienne, invention allemande du baron Drais en 1817, a été une révolution dans la société bourgeoise urbaine du XIXème : un début d'indépendance quoique limitée, pour se déplacer individuellement ; sans doute pratique dans les allées des parcs des châteaux, un peu plus compliqué au milieu des fiacres dans les rues parfois boueuses.

Pierre Michaux, un français, fixe des pédales sur la roue avant, ce vélocipède permet d'aller plus loin et plus vite. Clément Ader, ingénieur pionnier de l'aviation, fixe des bandes de caoutchouc plein sur les roues, puis les frères Michelin rendent les pneus démontables en 1891.

Ainsi naît la bicyclette, dans les couches aisées de la population du fait de son coût élevé. Dès ses débuts, elle devient le symbole du progrès et de la modernité, permettant d'aller de porte à porte, sans les contraintes horaires du chemin de fer ni les soins à apporter au cheval. Elle est principalement utilisée pour les loisirs (sport et tourisme), elle devient un moyen de distinction sociale.

Les femmes réclament l'abandon du corset et le droit de porter le pantalon pour pédaler à l'aise. Le vélo devient pour elles un moyen de sortir de leur isolement, avec un sentiment de liberté et d'autonomie.

L'industrie du cycle est en plein essor, et le prix des vélos est divisé par 10 en 40 ans (1890-1930).

Le vélo devient accessible aux ouvriers qui le trouvent plus commode que la marche à pied : il devient indispensable pour aller aux champs ou à l'usine. Le transfert modal se fait de la marche à pied vers la bicyclette. Il est aussi le symbole des vacances et des premiers congés payés. Délaissé par les classes aisées, il devient symbole de liberté pour les classes populaires.

Puis la voiture automobile, que seuls les riches peuvent s'offrir, prend le relais de la bicyclette comme symbole de progrès, de liberté et de modernité, encombrant les artères des villes, où les accidents se multiplient (80 000 en 1926) : il est urgent de faire de la place à ce trafic automobile, piétons et cyclistes deviennent les responsables (présumés) des accidents, ils deviennent des obstacles à la circulation.

A la veille de la 2^{ème} guerre mondiale, on compte 9 millions de bicyclettes, pour 2 millions de véhicules, utilitaires compris.

Après la guerre, le vélo utilitaire périclète au profit de l'automobile qui se démocratise, du vélomoteur et du solex (400 000 unités produites en 1964), une spécificité française. Le transfert modal se fait du vélo vers l'automobile, France et Allemagne produisant des autos à un prix accessible, à la différence des Pays Bas ou du Danemark qui n'ont pas d'industrie automobile et qui évolueront différemment en matière de déplacement.

La ville s'adapte à la voiture, le domicile s'éloigne des lieux de travail du fait du coût des logements, l'état investit dans les transports en commun (RER, métro, tramways...) et de grands programmes routiers et autoroutiers où le vélo est soit indésirable soit interdit. L'ère Pompidou est celle de la voiture.

Les années 70 voient fleurir les mouvements écologistes en faveur de la bicyclette... et quelques aménagements cyclables. Il faudra bien des années pour que les cyclistes soient pris au sérieux, pour que soient reconnus les bienfaits de son usage par l'activité sportive qu'il représente (un bienfait pour la santé), par la diminution de la pollution tout particulièrement des centres villes, par le caractère plus apaisé des espaces publics.

Les menaces pesants sur l'approvisionnement en essence (le coût et la rareté) rendent encore plus pertinente la réflexion sur l'usage de la bicyclette (électrique ou non), en ville comme à la campagne pour les trajets inférieurs à 10kms, en complément des transports publics.

Mais cela ne pourra pas se faire sans modification, il s'agit pour les villes d'élaborer un système de transport écologique associant marche, vélo, transports en commun et covoiturage :

- Aménagement de pistes cyclables plus roulantes, entretenues et éclairées (le REV réseau express vélo en Ile de France, le RER cyclables à Bruxelles...) formant un réseau cohérent d'usages
- Permettre le déplacement piéton sans danger (rejoindre les gares routières et ferroviaires...)
- Une réduction de la vitesse automobile avec des zones 30 nombreuses permettant aux cyclistes de se sentir en sécurité
- Des ateliers d'entretien des cycles
- Des vélos utilitaires diversifiés (vélos cargo pour la livraison de colis, le transport des enfants, déplacement à domicile des artisans...)
- Des changements de comportement (56% des déplacements domicile-travail de 1 à 2 kms se font en voiture, 60% des déplacements domicile-travail de moins de 5 kms se font en voiture ; En France, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km. Dans les agglomérations, cette part est plus grande encore : 4 trajets en voiture sur 10 font moins de 3 km. Ces trajets "courts" représentent près de 10 % de la distance totale parcourue en voiture....)

La voiture électrique ne remplacera pas la voiture thermique, la production d'énergie électrique ne pourra pas être à la hauteur, la diminution de la consommation d'énergie est un des impératifs de la transition écologique, le vélo sera un des moyens de diminuer notre dépendance sans impacter négativement sur notre cadre de vie, associé aux transports collectifs qui également devront s'adapter aux besoins (augmentation des amplitudes de fonctionnement, transports à la demande, partage de véhicules, covoiturage..).

« Adapter le vélo est beaucoup plus qu'un simple choix modal, c'est aussi le choix d'une politique de déplacement plus équilibrée, de finances publiques mieux maîtrisées, d'un mode de vie plus équitable, d'un art de vivre plus convivial. Il s'agit en somme d'un choix de société. »



Sources :

« Le retour de la bicyclette » de Frédéric Héran (ed la Découverte),

Le blog d'Olivier Razemon, journaliste au Monde,

Guillaume Delorme du CEREMA, article paru sur le site de l'Union des Transports publics et ferroviaires

Sempé, « rien n'est simple », 1962

Code de la route

Il en va de votre vie (221 cyclistes tués en 2023, dont 86 % d'hommes) et de celle des piétons que vous risquez de renverser. Feux rouges, stops, trottoirs, sens interdits, alcool, écouteurs : toutes les règles doivent être respectées. En cas d'infraction grave à vélo, le juge peut d'ailleurs suspendre votre permis de conduire auto.

Lumière

Changement d'heure le 27 octobre + baisse de l'ensoleillement = restez visibles à vélo. C'est une priorité vitale et une obligation : phares (avant et arrière), gilet fluo en dehors des agglomérations et en cas de faible visibilité (l'amende est de 150 €), réflecteurs, y compris sur une remorque enfant...

Siège enfant

Obligatoire pour emmener votre petit (jusqu'à 14 ans !). Il faut là aussi acheter un modèle homologué, adapté au poids de l'enfant, avec des fixations solides, une ceinture et des repose-pieds. Des protège-rayons sont indispensables.

Casque

Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et fortement conseillé au-delà. Sachez que vos enfants installés sur un siège arrière ou dans les remorques doivent aussi en porter un ! Choisissez bien sûr un modèle homologué (marquage CE).

Antivol

Choisissez un modèle qui vaut entre 10 % et 15 % du prix de votre vélo. Attachez toujours le cadre et une roue à un point fixe. Désormais, les vélos neufs doivent être gravés et immatriculés dans une base de données nationale.

Vitesse

Que vous soyez sur un vélo classique, un vélo à assistance électrique (VAE) ou un speed bike (vélo électrique dépassant 25 km/h), vous devez adopter une vitesse respectueuse des usagers les plus fragiles autour de vous : piétons, enfant qui traverse ou animal... Restez toujours en capacité de freiner rapidement.

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Dès votre 16^{ème} anniversaire, contactez la mairie au **01.30.41.33.96** afin de vous faire recenser!

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: JDC, OBJECTIF CITOYEN, www.defense.gouv.fr/JDC, SGA, DIRECTION DES SERVICES NATIONAUX

Dépôts de cendres dans les bacs
=
Risque de départ de feu

SICTOM
Région de Rambouillet

Le 1^{er} janvier 2025
Révolution de la billettique

Simplification des tarifs des transports en Île-de-France

Le même prix pour tous les Franciliens, où qu'ils habitent et où qu'ils se rendent

- 3,50 € pour un Ticket metro / tram / RER
- 2 € pour un Ticket bus / tram

Liberté+ valable partout en Île-de-France

Des tarifs réduits pour les trajets :

- 1,99 € pour le Ticket metro / tram / RER
- 1,60 € pour le Ticket bus / tram

Et les correspondances offertes, pour tous les modes de transport

iledeFrance mobilités

BERGERIE NATIONALE
RAMBOUILLET

LA BERGERIE FÊTE NOËL

DU 21 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER

Adresse de la Bergerie nationale de Rambouillet
Paris, 3, rue de la Chapelle, 78122 Rambouillet
Réservation : 01 30 41 33 96
www.bergerie-nationale.com

PRÉSENTÉ ET ANIMÉ PAR A. GODEFROY, ALEXNUM

CYBER SECURITÉ CONFÉRENCE

Protégez-vous du phishing !
Ne vous faites plus avoir par de faux e-mails.

Sécurisez vos données bancaires.
Évitez les accès non autorisés à vos comptes.

Prévenez l'usurpation d'identité.
Protégez vos informations personnelles.

Renforcez vos Mots de Passe.
La meilleure barrière contre les cyberattaques.

INSCRIPTIONS GRATUITES SUR NOTRE SITE:

Copier le lien ci-dessous ou scanner le QR CODE

<https://rambouillet.ufcvochechoisir.fr/>

MARDI 10 DÉCEMBRE 20H15

SALLE ANTOINETTE VERNES, 14 RUE ANTOINETTE VERNES, 78120 RAMBOUILLET

Le Bureau Mobile de **l'Étincelle**

pour l'accueil des femmes victimes de violences grand Paris et Yvelines

Permanences **Décembre 2024**

03/12/2024 - 10h-12h Trappes 22 rue Maurice Ravel Parking de l'Espérance - Maison des Associations	04/12/2024 - 10h-12h Gargenville 51 rue Jean Jaurès	04/12/2024 - 14h-16h Tacoignières 49 rue Grande Pie Espace Rural
05/12/2024 - 10h-12h Mantes-la-Jolie Parking de l'Église	05/12/2024 - 14h-16h Aubergenville 25 rue de Guissemont	08/12/2024 - 10h-12h Saint-Arnoult-en-Yvelines 10 rue de Guissemont
11/12/2024 - 10h-12h Maurepas Rond-Point des Miroirs Parking derrière la Palais Marlene	11/12/2024 - 14h-16h Saint-Cyr-l'École Parking : 2 rue Grand Philippe	12/12/2024 - 10h-12h Conflans-Sainte-Honorine 21 rue du Centre
17/12/2024 - 10h-12h Rambouillet Parking de l'Église au face du pavillon n°12	17/12/2024 - 14h-16h Mittainville 4 rue de la Salle des Fêtes face de la Mairie	18/12/2024 - 10h-12h Le Plessis-en-Yvelines 4 rue du Centre
18/12/2024 - 14h-16h Dampierre-en-Yvelines Place Paul 8 rue de la Liberté origin	19/12/2024 - 14h-16h Boynes Place du 8 mai 1945 - devant la Mairie	26/12/2024 - 10h-12h Chatou Parking du Centre Social Le Centre 101 rue des Laitiers
26/12/2024 - 14h-16h Bougival 18 Quai Buisson d'Anges	31/12/2024 - 10h-12h Chambourcy Parking du Centre Social Place Saurat / Toilettes Celles	

Accueil téléphonique au **0610 407 407**
etincelle@chrs-equinox.fr



Chères clientes, chers clients,

Nous avons une excellente nouvelle à vous partager !

Pour renforcer la sécurité et l'information de tous, nous avons créé un partenariat avec la Gendarmerie et la Police Nationale en interfaçant illiwap à l'outil

"Ma Sécurité".

Une nouvelle vignette est disponible dans l'application illiwap, elle se nomme "**Gendarmerie/Police**".

Qu'est-ce que cela change pour vous ?

- * Une nouvelle vignette apparaîtra sur toutes les communes illiwap de France !
- * En cliquant sur la vignette, les utilisateurs pourront retrouver toutes les actualités locales, départementales et nationales, transmises par la Gendarmerie et la Police.
- * Fonctionnalité disponible dès maintenant !

Pour en profiter ?

Mettez à jour l'application mobile

Et si vous ne souhaitez pas activer cette fonctionnalité ?

Contactez nous pour la désactiver

illiwap continue de se développer pour vous offrir des solutions toujours plus utiles et adaptées à vos besoins.

Merci pour votre confiance et à bientôt !

L'équipe illiwap



A l'approche des festivités et avec un peu d'avance, toute l'équipe de la rédaction vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et afin de donner un air de fête à nos hameaux, nous vous invitons si vous souhaitez à décorer vos maisons, vos pelouses et/ou portails afin d'émerveiller les regards des petits comme des grands. Vous trouverez des tutos "écolo" si vous souhaitez sur le net...Nombreux seront les curieux à venir admirer de décembre à début janvier la magie de Noël !

A très bientôt !